



PROCES-VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 04 décembre 2024

Date de convocation : 28/11/24
 Nombre de conseillers : 23
 Présents : 14
 Nombre de votants : 21

Début de séance : 18h40
 Fin de séance : 20h15

Cathy VENTURINO-GABELLE	Céline PETIT	Alain VAURY Excusé
Stéphanie GOUDAL-ORIONE	Jacques CUCCHI	Michèle ARNAUD Pvr D. VIRGIL
Philippe MOACHON Pvr C. PETIT	Nathalie VICENS	Daniel VIRGIL
Zakia MODAI	Michel SENECHAL Pvr D. GORTHCINSKY	David GALLIARI
Monique ANANOU Pvr S. GOUDAL-ORIONE	Cyrille OKKADJIAN	Véronique CAUSSE
David GORTHCINSKY	Myriam GARSON JAINES	Jean Marc JOUANNET Pvr D. GALLIARI
François VOLPI	Mireille COSTE	Céline PACCHINI Pvr F. VOLPI
Brigitte LAURENT Pvr M. COSTE	Thierry JOURDHEUIL Excusé	

Secrétariat Général

1. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2024
F. Volpi, malgré le fait qu'il n'était pas présent au conseil du 6 novembre, demande que soit modifié le terme de « falsification » par un autre mot.
Madame le Maire confirme que ce terme a bien été utilisé lors du dernier conseil et, de plus, après avoir pris soin de revoir la définition de ce mot, confirme qu'il convient bien à la situation.
 Vote : POUR : 17 ABSTENTION : 1 (V. CAUSSE) CONTRE : 4 (M. COSTE + 1Pvr F. VOLPI+ 1Pvr)
2. Election du secrétaire de séance : S. GOUDAL-ORIONE, seule candidate
 Vote : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 4 (M. COSTE + 1Pvr F. VOLPI+ 1Pvr)

Ressources Humaines

3. Création de poste agent technique spécialisé pour la gestion de l'entretien du cimetière
Dans le cadre du dernier conseil municipal, une délibération a été votée afin de pouvoir donner la possibilité à madame le maire de nommer au grade supérieur des agents qui ont l'ensemble des critères pour cela. Dans la fonction publique, le poste doit correspondre au grade. De fait, pour certains, il est nécessaire de créer des postes pour confirmer la nomination.
 Vote : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 4 (M. COSTE + 1Pvr F. VOLPI+ 1Pvr)
4. Création de postes responsable équipe entretien restauration
Dans le cadre du dernier conseil municipal, une délibération a été votée afin de pouvoir donner la possibilité à madame le maire de nommer au grade supérieur des agents qui ont l'ensemble des critères pour cela. Dans la fonction publique, le poste doit correspondre au grade. De fait, pour certains, il est nécessaire de créer des postes pour confirmer la nomination.
 Vote : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 4 (M. COSTE + 1Pvr F. VOLPI+ 1Pvr)

5. Création de poste assistante administrative en urbanisme et cadastre

Dans le cadre du dernier conseil municipal, une délibération a été votée afin de pouvoir donner la possibilité à madame le maire de nommer au grade supérieur des agents qui ont l'ensemble des critères pour cela. Dans la fonction publique, le poste doit correspondre au grade. De fait, pour certains, il est nécessaire de créer des postes pour confirmer la nomination.

Vote : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 4 (M. COSTE + 1Pvr F. VOLPI+ 1Pvr)

6. Convention médecine préventive

Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Le CDG83 a créé ce service en son sein. Celui-ci est mis à disposition des collectivités et leurs propose par convention d'adhérer à ce service si elle souhaite l'externaliser. Les missions exercées se bornent aux dispositions législatives soit la surveillance médicale des agents et des actions sur le milieu professionnel.

Vote : POUR : UNANIMITE ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

7. Nouveau régime indemnitaire des agents de police municipale et garde champêtre

À la suite de la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret n°2024-614, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) peut être versée aux fonctionnaires relevant de ladite filière. Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Composée d'une part fixe et d'une part variable, l'ISFE s'adresse désormais à l'ensemble des fonctionnaires des cadres d'emplois de la filière de police municipale.

Vote : POUR : UNANIMITE ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

8. Nouvelle prévoyance pour les agents de la collectivité

Cette délibération permet d'acter les nouvelles règles mises en place par l'Etat pour la commune de Barjols sur le sujet.

AJOURNEE : attente de précision de la part du CDG83

9. Nouveau régime indemnitaire des élus

A la demande du Service de Gestion Comptable (SGC) de l'Etat, il est demandé de préciser, par délibération, la délibération prise le 15 mars 2024 concernant les indemnités des élus en indiquant que le taux de ces indemnités correspond à « l'indice terminale de la fonction publique ».

AJOURNEE : attente d'un retour du SGC

Urbanisme

10. Achat de la parcelle A81 et A188 – périmètre protection de la source

En continuité de la politique de protection de la source d'eau potable de Barjols, la commune a la possibilité d'acquérir deux parcelles de 4 850 et 1 440 m² pour un coût total de 3 145€.

Vote : POUR : UNANIMITE ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Police Municipale

11. Renouvellement de la convention tripartite Chats/dogs et SPA

Le renouvellement de cette convention concerne la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés sur la commune.

Vote : POUR : UNANIMITE ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Associations / Communication

12. Demande de subvention - Festival printemps

Dans le cadre du développement culturel initié par la municipalité et sa volonté de mettre en place un évènement musical important, le festival de Printemps de Barjols se déroulera, entre autres, dans la collégiale. Pour ce faire, des demandes de financement auprès du Département et de la Région doivent être réalisées.

F. Volpi souligne qu'il n'y a pas eu de commission sur ce sujet et que cela vient en concurrence avec un autre festival

D. Gorthcinsky : pas de concurrence car l'autre festival n'est pas du tout sur la même thématique.

Madame le Maire : pas eu de commission car ce projet est discuté depuis longtemps, bien avant les dernières élections municipales de cette année et donc les réunions se sont faites avant.

Vote : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 4 (M. COSTE + 1Pvr F. VOLPI+ 1Pvr)

Eau - Finances

13. Modification des redevances – Agence de l'eau

Les taux de redevances de l'agence de l'eau ont été adoptés par le conseil d'administration de l'agence après avis conforme des comités de bassin. Les suppléments de prix pour les redevances pour performance doivent faire l'objet de deux délibérations (eau et assainissement) par l'ensemble des communes du territoire.

Vote : POUR : UNANIMITE

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0 (Délibération eau)

Vote : POUR : UNANIMITE

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0 (Délibération assainissement)

14. Mandatement des dépenses d'investissement 2025 par Madame le Maire

Pour le bon fonctionnement de la commune et la continuation des travaux commencés, il est nécessaire comme chaque année de pouvoir donner la possibilité à Madame le Maire de mandater des dépenses d'investissement entre janvier 2025 et le vote du budget dans la limite de 25% des montants engagés en 2024.

Vote : POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 4 (M. COSTE + 1Pvr F. VOLPI+ 1Pvr)

15. Location des biens communaux

Cette délibération cadre permet de réaliser la liste exhaustive des biens loués sur la commune avec le tarif de location. Cette demande émane des services du SGC.

Vote : POUR : UNANIMITE

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

SIGNATURE DE LA SECRETAIRE DE SEANCE :



STEPHANIE GOUDAL-ORIONE

SIGNATURE DE MADAME LE MAIRE :



CATHY VENTURINO-GABELLE